Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20231204-0098_2023-DE

7.1.5

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE SAINT-CYR-EN-VAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 16
- absents : 7
- pouvoirs : 3
- votants : 19

Le quorum est atteint.

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Date de convocation :

29 novembre 2023

Aujourd'hui, lundi 4 décembre 2023 à 18 h 15, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Vincent MICHAUT, Maire.

Étaient présents : M. BERTHIER, M. CHABASSOL, Mme COULMEAU, Mme DURAND, M. GABEAU, M. GIRBE, M. LETOURNEUR, M. MICHAUT, M. NICOULAUD, Mme NICOULAUD, Mme PEIXOTO, M. POUGET, Mme RENAUD, Mme RIBEIRO, M. TOUSSAINT, M. VASSELON.

Étaient absents : M. DELPLANQUE, Mme GADOIS, M. MARSEILLE, Mme MELINE, M. PINTO, M. PREVOT, Mme SOREAU.

Ont donné pouvoir : M. DELPLANQUE à M. GIRBE, M. MARSEILLE à M. VASSELON, Mme SOREAU à M. TOUSSAINT.

Secrétaire de séance : Mme DURAND.

OBJET : FINANCES - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES A LA VENTE DE COUPES DE BOIS

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune dispose de nombreux espaces boisés dont les services communaux assurent l'entretien courant et réalisent si nécessaire des coupes sanitaires sur les sujets malades, dangereux ou permettant la régénération des boisements.

Afin de valoriser les produits issus de ces coupes, des cordes de bois sont mises à disposition des administrés pour leur propre consommation rurale et domestique moyennant un coût. Un règlement de délivrance du bois est actuellement en vigueur et détermine les conditions de délivrance de ces cordes de bois afin d'assurer une rotation régulière des demandeurs.

Aussi, il est proposé d'augmenter de 4,44 % les tarifs liés aux coupes de bois comme suit :

	A compter du 1er janvier 2024
Le stère	47 €
La corde	188 €

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 07/12/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 045-214502726-20231204-0098_2023-DE

En parallèle, il convient de préciser que la Commune mène un travail avec l'Office National des Forêts (ONF) afin d'étudier les conditions d'application du régime forestier sur les bois communaux et être accompagnée dans ce cadre pour assurer une gestion pérenne des boisements saint-cyriens en anticipation des effets du dérèglement climatique (sècheresse, tempêtes, etc.).

VISAS

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-7 à 34.

DÉLIBÉRATIF

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, le Conseil municipal, décide :

1. **D'ABROGER** la délibération n°109-22 du 7 novembre 2022 portant fixation du tarif de la vente de bois à compter du 1er janvier 2024 ;

2. **D'APPROUVER** les tarifs applicables à la vente de coupes de bois comme exposé ci-dessus à compter du 1er janvier 2024 ;

3. **DE DÉLÉGUER** M. le Maire ou son représentant à l'accomplissement des formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint-Cyr-en-Val,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Vincent MICHAUT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/), faire l'objet des recours suivants :

- *recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;*
- *recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : https://www.telerecours.fr/*

Publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val le : 07/12/2023 (https://www.mairie-saintcyrenval.fr/)